



ESPACE NATUREL RÉGIONAL DU
MOULIN DES MARAIS

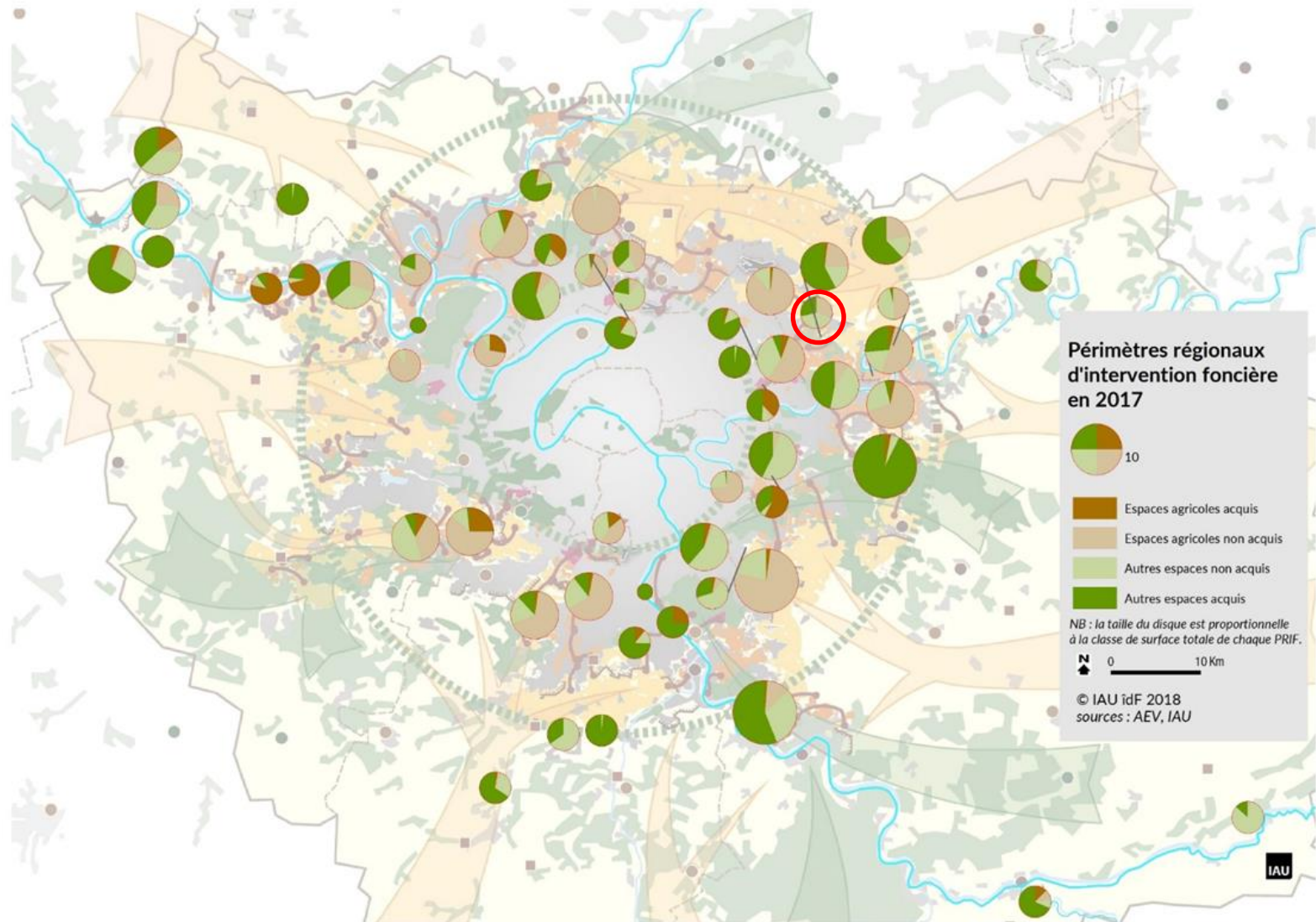
ESPACE NATUREL RÉGIONAL DU MOULIN DES MARAIS

PRIF crée en : 1992
Superficie totale du PRIF : 256 ha
Total acquis : 75 ha



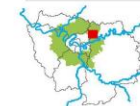
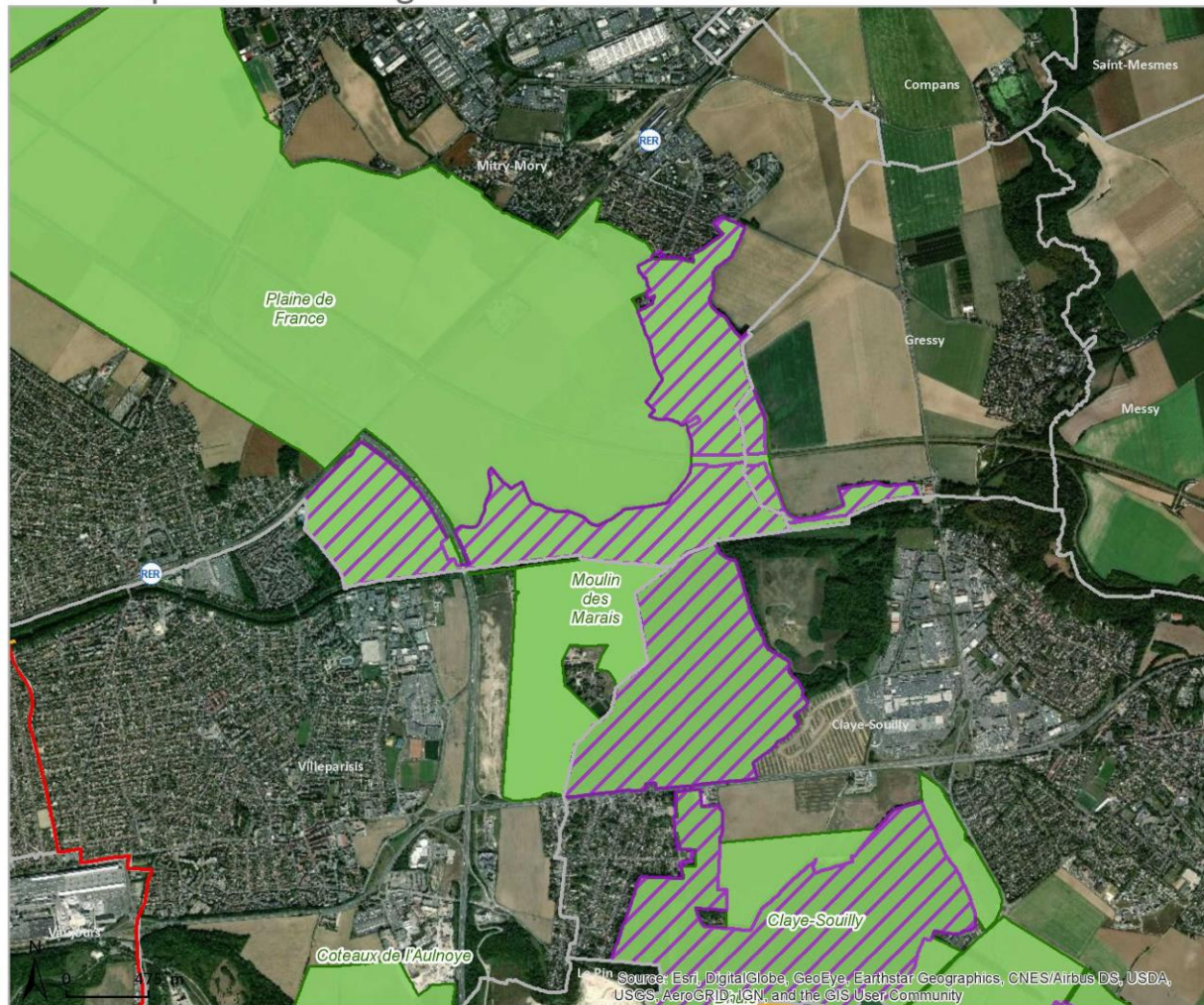
© AEV/ Hedio-VanIngen

PRÉSENTATION



PRÉSENTATION

Espace naturel régional du Moulin des Marais



Superficie de PRIF par commune :

Gressy (77) : 17 ha
Mitry-Mory (77) : 165 ha
Villeparisis (77) : 74 ha

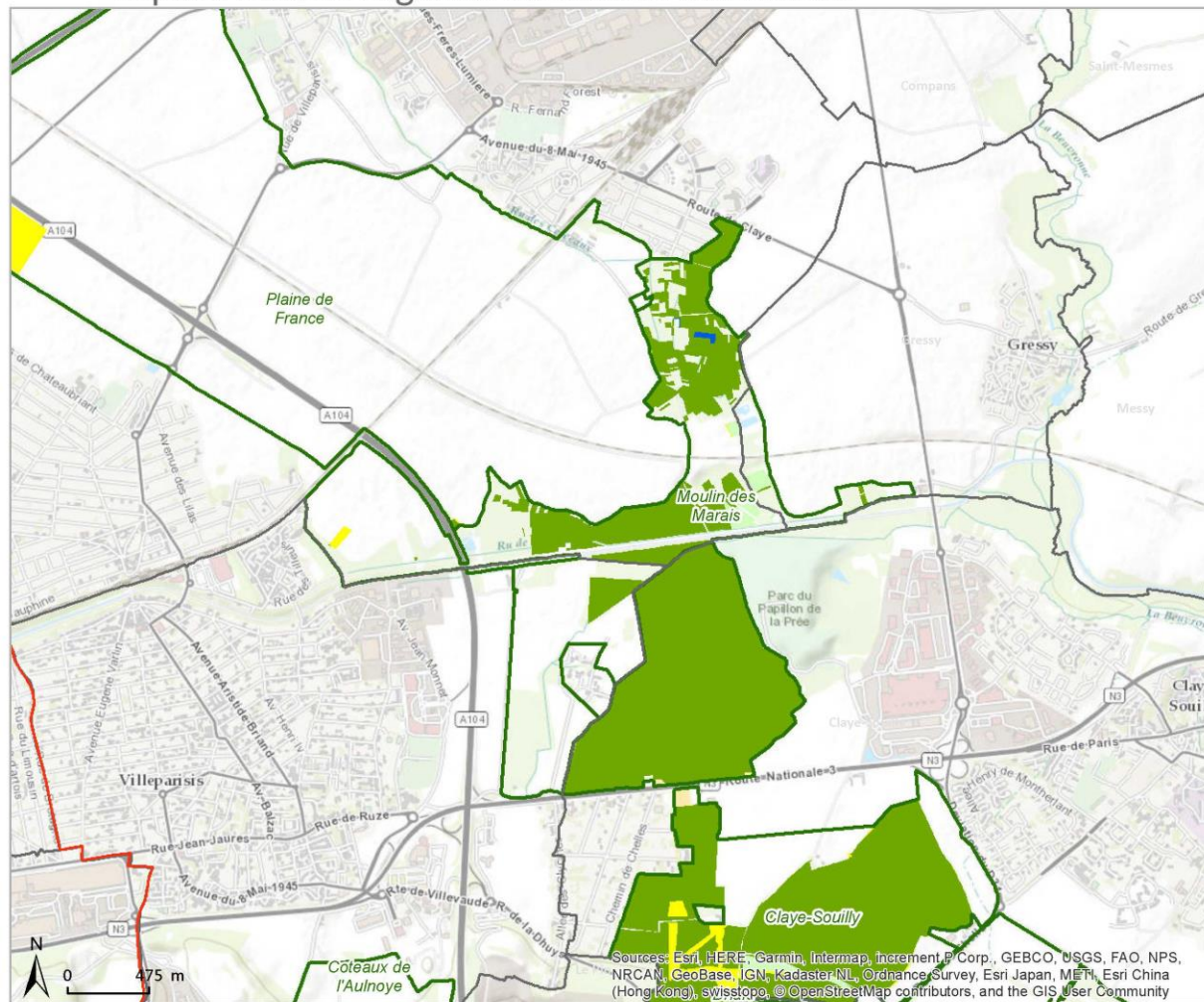
- PRIF
- ZPENS déléguées à l'AEV
- Réserves naturelles régionales
- Iles de loisirs régionales
- Itinéraires de randonnée
- Limites départementales

1:30 000

Sources : AEV Île-de-France 03/2019 - Réalisation : AEV Île-de-France, Avril 2020

PRÉSENTATION

Espace naturel régional du Moulin des Marais



Superficie de PRIF
par commune :

Gressy (77) :	17 ha
Mitry-Mory (77) :	165 ha
Villeparisis (77) :	74 ha

- PRIF
- Nature des espaces acquis en jouissance**
- espace boisé
- espace agricole
- espace naturel
- espace paysager
- plan d'eau / eau
- autre
- Limites départementales

1:30 000

Sources : AEV Île-de-France 03/2019 - Réalisation : AEV Île-de-France, Avril 2020

PRÉSENTATION

L'Espace naturel régional du Moulin des Marais s'étend sur trois communes : Mitry-Mory, Gressy et Villeparisis. A l'échelle du Nord-Est parisien, ce site naturel fait le lien entre l'Espace naturel régional de la Plaine de France, dont l'objet est la préservation des espaces agricoles situés au Sud de l'aéroport de Roissy – Charles de Gaulle, et la Forêt régionale de Claye-Souilly.

Cet espace naturel est situé en fond du vallon de la Reneuse, affluent de la Beuvronne. La zone humide du Moulin des Marais est l'ultime vestige d'un des plus vastes marécages de la région Île-de-France. Cet espace a été traversé par le canal de l'Ourcq qui en a profondément modifié le fonctionnement. Par ailleurs, ce territoire est reconnu pour sa richesse et la qualité de ses milieux tourbeux.

Pour mener à bien les acquisitions, un Espace Naturel Sensible a été créé par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, avec délégation du droit de préemption à l'Agence des espaces verts.

Le site est aujourd'hui composé de deux entités réparties de part et d'autre de la ligne TGV qui traverse le site. Au nord, des boisements typiques des milieux humides, en partie acquis, sont aménagés et ouverts au public depuis 2004. Au Sud, le long de la berge Nord du canal de l'Ourcq, une ancienne tourbière plantée en peupleraie fait l'objet d'un réaménagement qui vise à restaurer le milieu naturel d'origine.

L'Agence des espaces verts poursuit actuellement les études et les travaux d'aménagement pour améliorer l'accueil du public et établir des nouvelles liaisons avec les espaces naturels environnants.

Cadre réglementaire et administratif :

- Zone de préemption **ENS**



Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France
Cité régionale de l'Environnement, 90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

Tél : 01 83 65 38 00

Fax : 01 82 82 83 85

-

www.aev-iledefrance.fr



AEV Île-de-France



@aeviledefrance